

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/030 DU 18 FEVRIER 2019 PORTANT NOMINATION
DE CERTAINS HAUTS CADRES ET CADRES AU MINISTERE DE
L'HYDRAULIQUE, DE L'ENERGIE ET DES MINES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100 / 037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n° 100 / 29 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/095 du 08 août 2018 portant Missions et Organisation du Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines ;

Sur proposition du Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés :

- Directeur Général à l'Autorité de Régulation des Secteurs de l'Eau Potable et de l'Energie (AREEN) :
Monsieur Balthazar NGANIKIYE ;

- Directeur Général de l'Energie (DGE) :
Dr. Ir. Martin NDAYIZEYE ;
- Directeur Général de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Base (DGEPA) :
Madame Jeanne NIZIGIYIMANA ;
- Inspecteur Général des Services de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines :
Monsieur Innocent GIRUKWISHAKA ;
- Directeur de la Recherche Géologique et du Cadastre Minier à l'Offices Burundais des Mines et des Carrières (OBM) :
Monsieur Jean Bosco NIYONGABO ;
- Directeur Administratif et Financier à l'Office Burundais des Mines et des Carrières (OBM) :
Madame Ariane KIGEME ;
- Directeur Technique de l'Autorité de Régulation des Secteurs de l'Eau Potable et de l'Energie (AREEN) :
Monsieur Didace NDIYARIYE ;
- Directeur Administratif et Financier à l'Autorité de Régulation des Secteurs de l'Eau Potable et de l'Energie (AREEN) :
Madame Solange MURERWA ;
- Directeur Commercial de la REGIDESO :
Monsieur Louis MUTIMA ;
- Directeur de l'Assainissement de Base à la Direction Générale de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Base (DGEPA) :
Monsieur Pascal BUCUMI ;
- Directeur de l'Eau Potable à la Direction Générale de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Base (DGEPA) :
Monsieur Eric HABIMANA ;
- Directeur de la Planification et Suivi des Projets à la Direction Générale de l'Energie (DGE) :
Madame Théodosie NZEYIMANA ;
- Directeur des Energies Renouvelables et Efficacité Energétique à la Direction Générale de l'Energie (DGE) :
Monsieur Willy CIZA ;
- Inspecteur Principal de l'Eau Potable et Assainissement :



Monsieur Pacifique NIYONGABO ;

- Inspecteur Principal de l'Energie :
Monsieur Gaëthan NICAYENZI ;

- Inspecteur Principal des Mines et Carrières :
Madame Claudine SHURWERYIMANA.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre de l'hydraulique, de l'Energie et des Mines est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 18 février 2019,

Pierre NKURUNZIZA

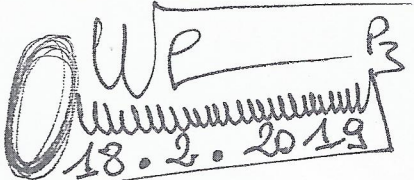
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,

Dr Joseph BUTORE.

LE MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE, DE
L'ENERGIE ET DES MINES,

Ir Côme MANIRAKIZA.


18.2.2019